

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <b>02/01/2017</b>	Dossier complet le <b>13/01/2017</b>	N° d'enregistrement <b>2017-4299</b>

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'une alvéole de tir pour essais industriels

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
En application, au 1er janvier 2017, de l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et du décret n°2016-1110 du 10 août 2016	Le projet nécessite : - la dérivation et la modificatif du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m : environ 151 m. - le défrichement d'une superficie, fragmentée, de plus de 0,5 ha : environ 0,69 ha.
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Réalisation d'une alvéole de tir d'environ 700 m de long pour des essais industriels

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à créer une alvéole de tir dédiée aux industriels des domaines de la défense et de la sécurité, afin de leur permettre la réalisation d'essais dans le cadre de leur recherche et développement. L'infrastructure à développer doit offrir une possibilité de tir aux armes des différents calibres utilisés par les forces ou pas dans des conditions de sécurité optimales.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consistera à créer, lors d'une 1ère tranche, la partie Nord de l'alvéole d'une longueur d'environ 300 m, puis lors d'une 2nde tranche, la partie Sud de l'alvéole d'une longueur d'environ 400 m.

Les travaux nécessiteront :

- la création de merlons de plusieurs mètres de hauteur et de largeur, ceinturant l'alvéole, dont le merlon principal au Nord (environ 13 m de haut, 80 m de large et 40 m de profondeur en base) ayant pour but la réception et l'arrêt des projectiles (différents calibres).
- Pour cela, il est nécessaire de réaliser des opérations de déblais et remblais permettant la réalisation plane et linéaire de la piste, en raison d'une différence de topographie d'environ 11 m entre le Sud et le Nord, ainsi que la réalisation des merlons. Ces matériaux nécessaires aux remblais seront pris sur le périmètre de projet, issus à la fois de déblais sur le secteur de la 1ère tranche et de déblais sur le secteur de la 2nde tranche préfigurant ainsi le périmètre de celle-ci dès le début des travaux de la 1ère tranche.
- le défrichement d'environ 0,69 ha.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet fonctionnera indépendamment des autres alvéoles de tir existantes et exclusivement dans son périmètre.

Il n'y aura plus de travaux à prévoir.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Etude d'impact sur l'environnement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Alvéole de tir d'environ 700 m de long, 80 m de large environ. Superficie d'environ 4,54 ha.	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Comme de Gajoubert, lieu-dit Chez  
Peyraud

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 50 ' 38 " E

Lat. 46 ° 06 ' 23 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Alvéoles et pistes de tirs existantes à l'Ouest.

Zone boisée principalement au Nord.

Friches sur la majeure partie du site.

Aucune activité sur le site autre que celles de la société La Salle d'Armes. Il n'y a pas d'activité agricole ou sylvicole.

En l'état, le site est relativement dégradé/transformaté avec des parcelles non cultivées, un thalweg naturel mais en partie recalibré et ayant davantage un aspect de fossé en partie aval et des espaces boisés/en broussaille associé au cours de faible intérêt.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Absence de document d'urbanisme, application du règlement national d'urbanisme

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Délimitation de la zone humide accompagnant le cours d'eau réalisée avec sondages et visite de terrain. Superficie de la zone humide : 15 000 m <sup>2</sup> environ.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plus proche site Natura 2000 situé à 5 km au Nord (directive habitats).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va créer nécessairement des volumes de déblais et nécessite des matériaux pour les remblais. L'objectif est de réutiliser les matériaux de déblais pour les secteurs nécessitant des remblais, ainsi que pour les merlons. Le projet étant ceinturé de merlons de dimensions importantes, le volume de remblais nécessaire sera excédentaire par rapport au volume de déblais. Il n'y a aura de fait pas d'excédent de matériaux.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. ci-dessus.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur de projet n'est pas situé en zone inventoriée ou protégée pour la faune et la flore. Il n'est pas non plus situé en totalité sur une zone arborée ou au droit d'habitats naturels d'intérêts. On note toutefois une continuité verte et bleu constituée par un cours d'eau et sa ripisylve, et une zone humide associée (le long du cours d'eau). Le projet a des incidences sur cette continuité par modification du cours d'eau (dérivation, modification du profil) sur environ 150m. Toutefois les écoulements seront maintenus dans leur intégralité et la partie de zone humide en amont, dont l'état se dégrade (fermeture des milieux) sera ré-ouverte et entretenue, en compensation des effets sur la zone humide impactée. L'ensemble de ces éléments est présenté dans le dossier de demande d'autorisation "Loi sur l'eau".
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	oui cf. ci-dessus

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, d'une superficie de 4,54 ha environ engendre la consommation d'espace en friches, et forestier pour environ 6900 m <sup>2</sup> .
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par nature (essais de tir industriel), le projet est source de bruit. Néanmoins : - le site de projet, comprenant des pistes/alvéoles de tir existantes est déjà source de bruit - les habitations les plus proches sont relativement éloignées du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, le site de projet est déjà utilisé par porteur de projet, sans aucune autre activité que celle exercée par celui-ci.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### **7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments remplis dans ce formulaire, des faibles enjeux sur site et au delà, du traitement des contraintes hydrauliques (cours d'eau) et naturelles (déboisement et zone humide) dont les effets sont analysés et seront compensés (exprimés dans le dossier d'autorisation loi sur l'eau et d'autorisation de défrichage), le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	/
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

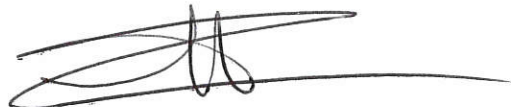
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à GAJOURBERT le, 16 décembre 2016

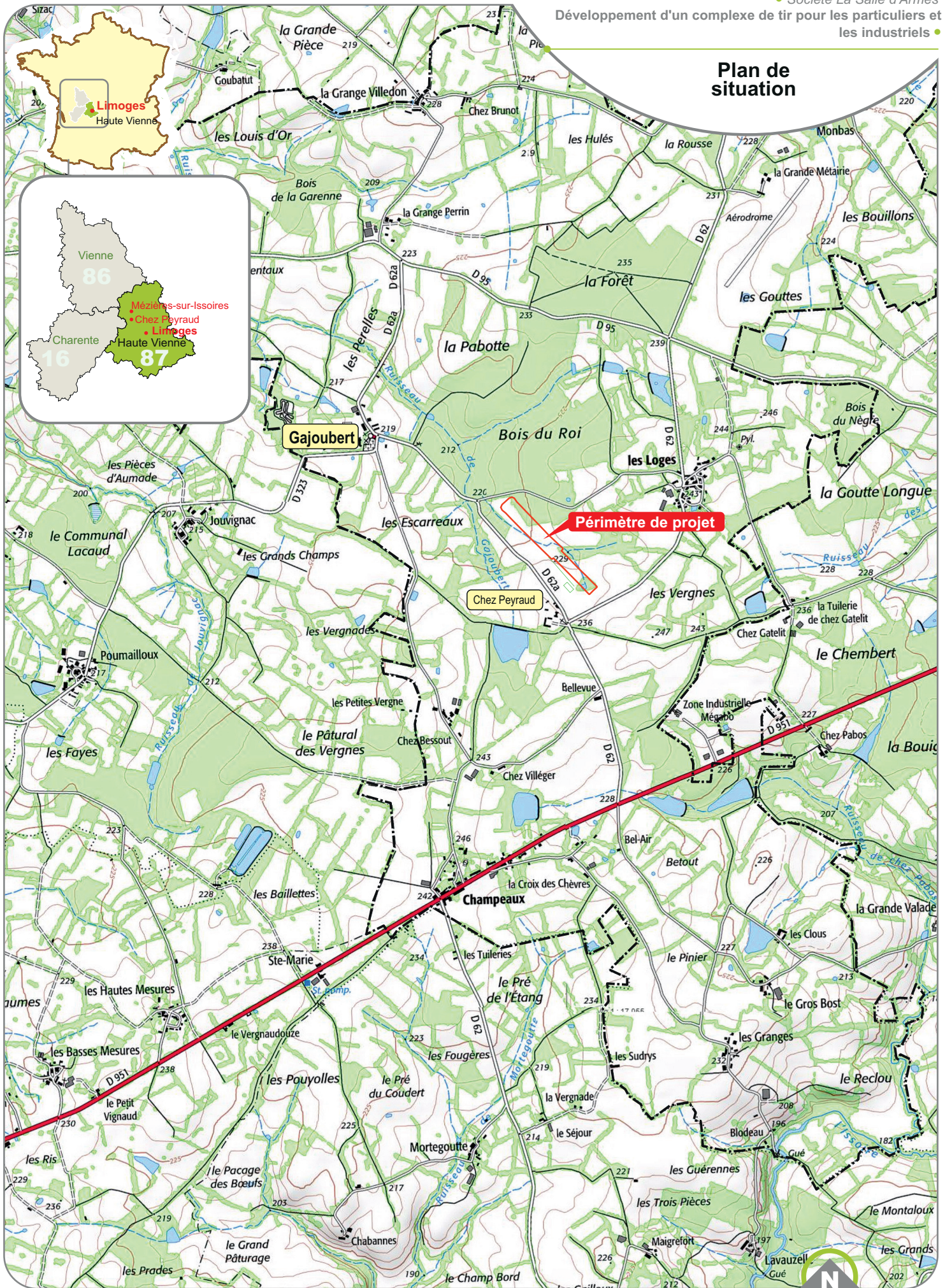
Signature

**SAS Les 5 Frères**  
 Chez Peyraud - 87330 GAJOURBERT  
 Tél. +33 (0)6 12 88 27 56  
 SIRET 523 587 764 00011  
 TVA Intra. FR 12 523 587 764

Hugues de La Salle



## Plan de situation



**Plan du projet au 1/2000°  
 et localisation des prises  
 de vues**



**Légende :**

- Périmètre du projet
- 3 Localisation des prises de vues

# Plan de Terrassements

Stand de tir  
Commune de Gajoubert

Meyzie TP

42, route de Quinsac

87500 Saint Yrieix la Perche

Tel: 05 55 75 91 91

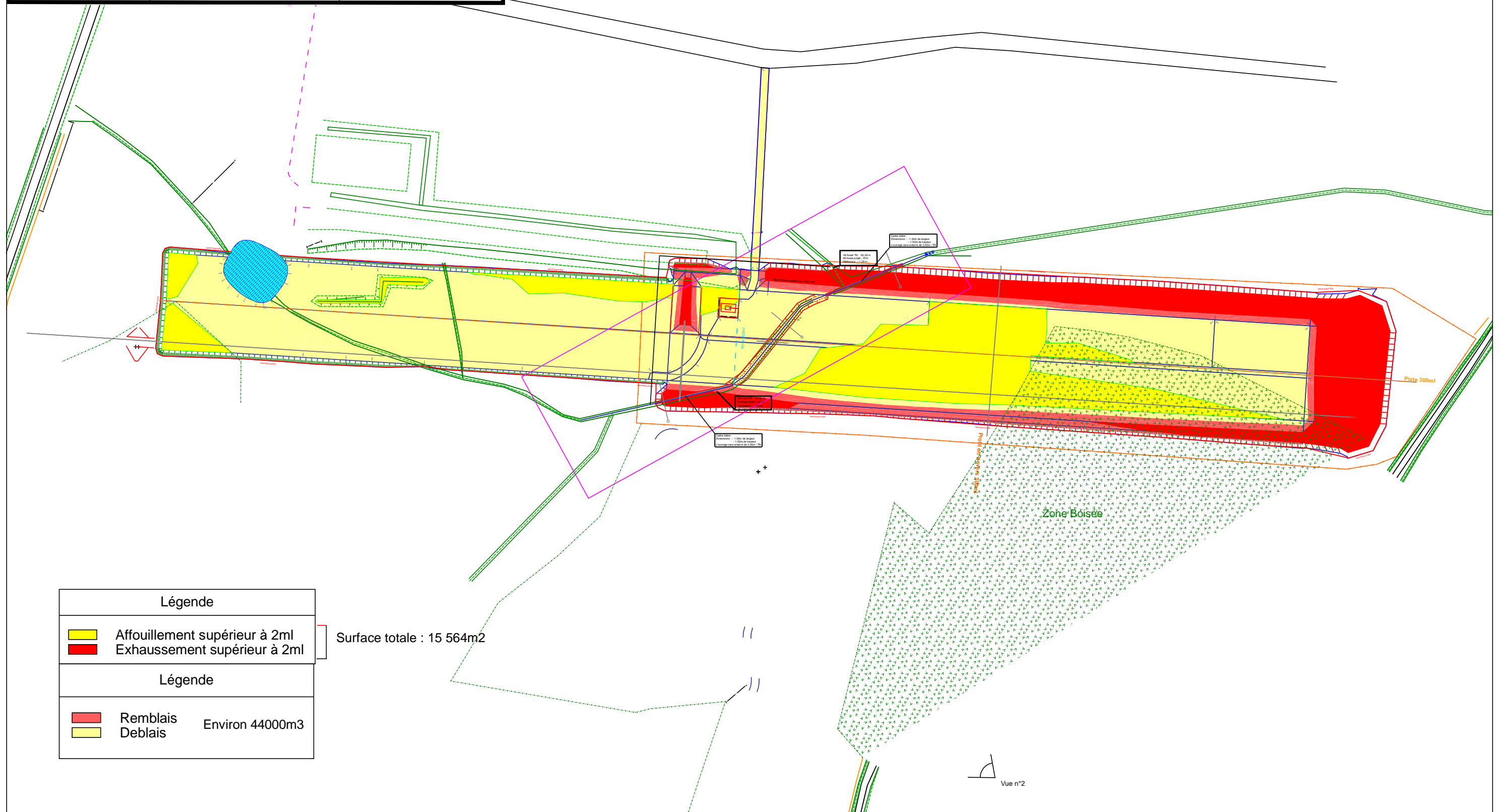
Fax: 05 55 75 96 76

E-mail: meyzipt@meyzipt.com

**MEYZI TP**

Réalisé par : R.B

Date : 10/01/2017







# Profils en Travers

## Stand de tir

### Commune de Gajoubert

Meyzie TP  
 42, route de Quinsac  
 87500 Saint Yrieix la Perche  
 Tel: 05 55 75 91 91  
 Fax: 05 55 75 96 76  
 E-mail: meyzipt@meyzipt.com



Indice :	Date :	Objet :	Echelle :	1/100
			Date :	10/01/2017
			Etabli par :	R.B

Axe : Axe

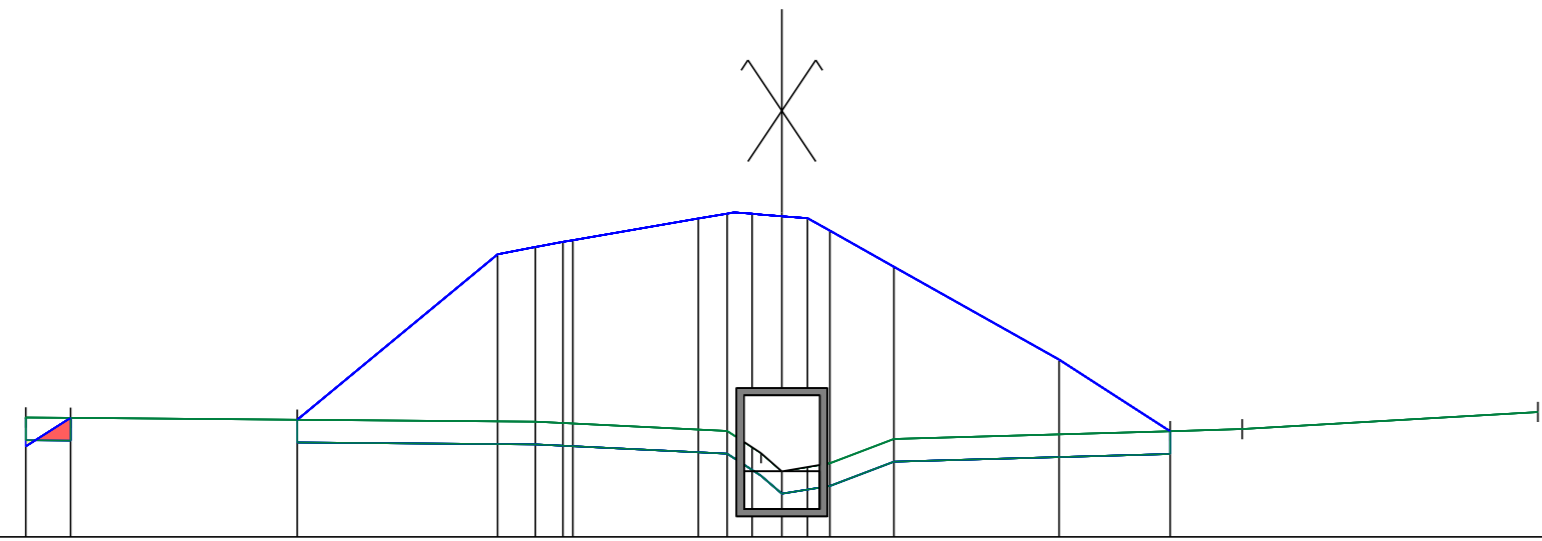
N° profil : 1  
 Pk : 44.92m

Légende décaissement :

Section remblais : 25.07  
 Section déblais : 0.01

Echelle X : 1/1  
 Echelle Z : 1/1

Plan Comp : 93.4



Terrain	N	94.98		94.95		94.92		94.80		94.80		94.82		95.05
	D	-10.00	-9.41	-6.41	-3.26	-0.72	-0.28	0.00	0.64	1.48	3.65	5.14	6.09	10.00
Projet	N	94.60		94.95		97.14		97.68		97.64		95.74		94.80
	D	-10.00	-9.41	-6.41	-3.76	-3.26	-2.90	-2.76	-1.11	-0.72	-0.39	0.00	0.34	0.64
			3.00		3.15		2.54		0.64	0.85		3.65	0.95	3.91
					2.65		1.66		0.85	2.18		1.47		

Axe : Axe

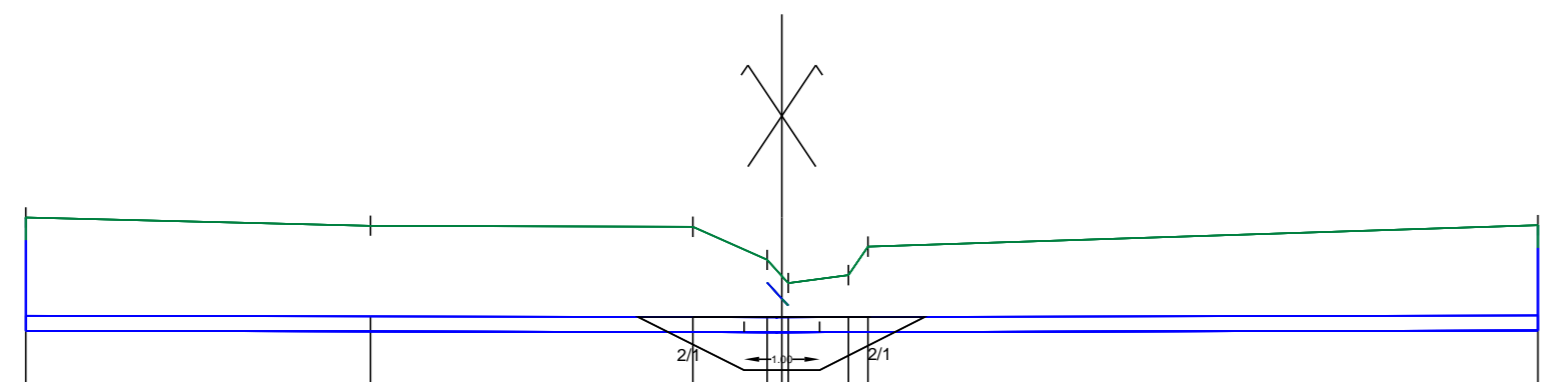
N° profil : 2  
 Pk : 124.82m

Légende décaissement :

Section remblais : 0.0  
 Section déblais : 19.95

Echelle X : 1/1  
 Echelle Z : 1/1

Plan Comp : 92.0



Terrain	N	94.23		94.12		94.11		93.67		93.36		93.47		94.13
	D	-10.00		-5.44		-1.18		-0.19		0.08		0.88		10.00
Projet	N	92.93		92.92		92.91		92.91		92.91		92.91		92.93
	D	-10.00		-5.44		-1.18		-0.19		0.08		0.88		10.00
			4.56		4.26		0.98		0.80		8.86			

Axe : Axe

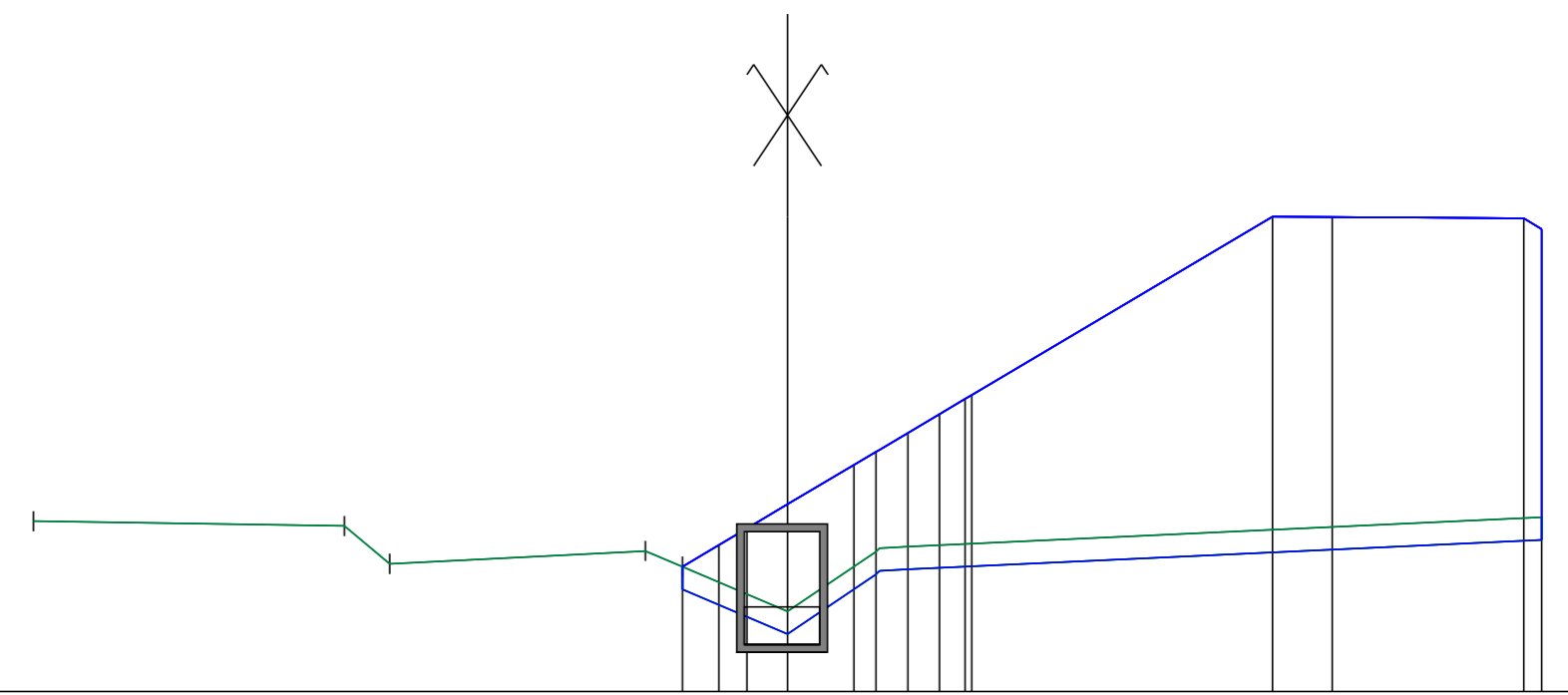
N° profil : 3  
 Pk : 189.22m

Légende décaissement :

Section remblais : 34.78  
 Section déblais : 0.0

Echelle X : 1/1  
 Echelle Z : 1/1

Plan Comp : 90.5



Terrain	N	92.76		92.69		92.36		92.15		91.56		92.35		92.42		92.81
	D	-10.00		-5.88		-1.88		-1.39		0.00		1.17		1.59		10.00
Projet	Z															
	D															
			4.12		3.39		1.39		1.17		8.41					

N° profil : 2'

Légende décaissement :

Echelle X : 1/1

Echelle Z : 1/1

Plan Comp : 80.80

Projet

Terrain

Objet

Etat

Projet

Terrain

Objet

Etat

Projet

Terrain

Objet

Etat

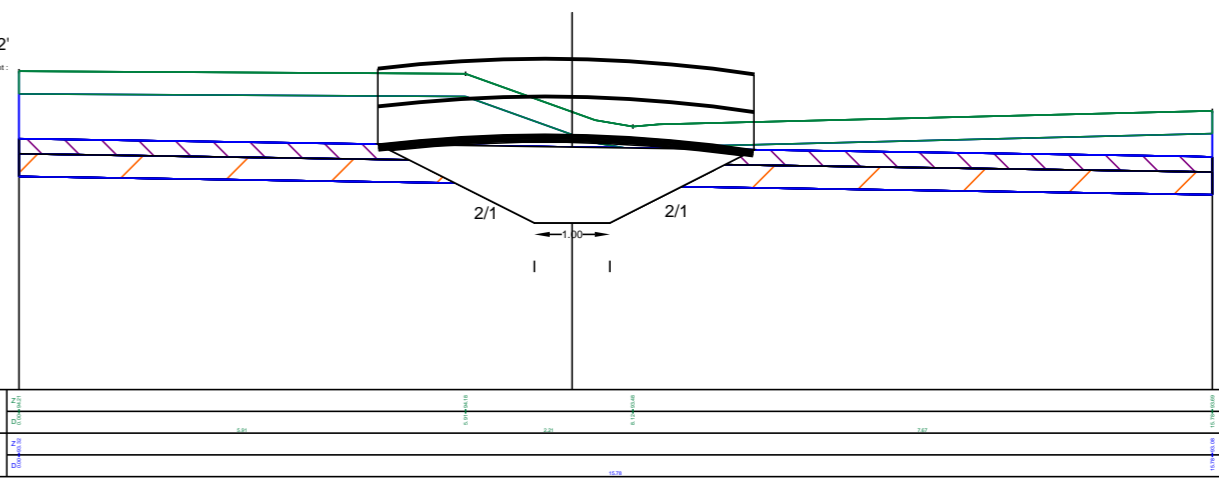
Projet

Terrain

Objet

Etat

Projet





## Projet de piste de tir à Gajoubert – SAS Les 5 Frères

### Analyse paysagère du site et de l'aménagement

A grande échelle, au-delà de la commune même de Gajoubert, le projet n'est inclus dans aucun périmètre paysager préservé ou protégé (absence de site paysager inscrit ou classé).

Au sein de l'unité de paysage de la campagne-parc, la commune et le site sont inclus en limite Ouest du grand paysage dit de « La Basse-Marche », vaste rectangle d'environ 70 km de long et 30 km de large, s'étendant de Dun-le-Palestel à l'Est, jusqu'à Bussière Poitevine et Mézières sur-Issoire à l'Ouest. Dans cette unité de paysage, la composition bocagère du paysage domine, constituée d'une part importante d'espaces agricoles et d'espaces forestiers.

Ce bocage prégnant à grande échelle se retrouve sur le site de projet. En effet, localement, le site est constitué d'une enclave de parcelles de prairie et est quasiment totalement entouré par des boisements de hautes tiges, au moins sur 3 côtés hormis au Sud : le bois du Roi au Nord, les boisements à l'Est en direction du lieu-dit les Loges et l'alignement boisé le long de la RD62a à l'Ouest. Le site n'est pas préservé visuellement de l'extérieur uniquement par la RD62 au Sud. Des alignements d'arbres sont toutefois observables un peu plus au Sud, limitant ainsi très rapidement la vue sur le site dès que l'on s'éloigne de celui-ci de quelques centaines de mètres.

Le projet, par ses caractéristiques et ses dimensions, notamment les merlons ceinturant la piste de tir en partie Sud, va avoir pour effet de modifier localement le paysage, créant une rupture visuelle, un « bloc » linéaire. Toutefois, comme précisé ci-dessus, le site est déjà en grande partie protégé visuellement de l'extérieur par les boisements et alignements existants. Passé quelques dizaines voire centaines de mètre, le site n'est plus visible depuis les alentours. Aucun point haut quelconque à distance ne permet d'apercevoir le site. De plus, le projet est en pente, avec les merlons en partie la plus basse, au Nord, et permet donc de laisser échapper des cônes de visibilité d'Est en Ouest et du Sud vers le Nord, sans créer totalement un « mur » visuel.

Enfin, le projet sera bordé d'arbres plantés en pied de merlons permettant, à termes, de minimiser la vue directe sur le projet depuis ses abords, et d'offrir une vue sur des alignements boisés du même type que ceux à proximité.



## 8. Résumé non technique

### État initial du site et de l'environnement

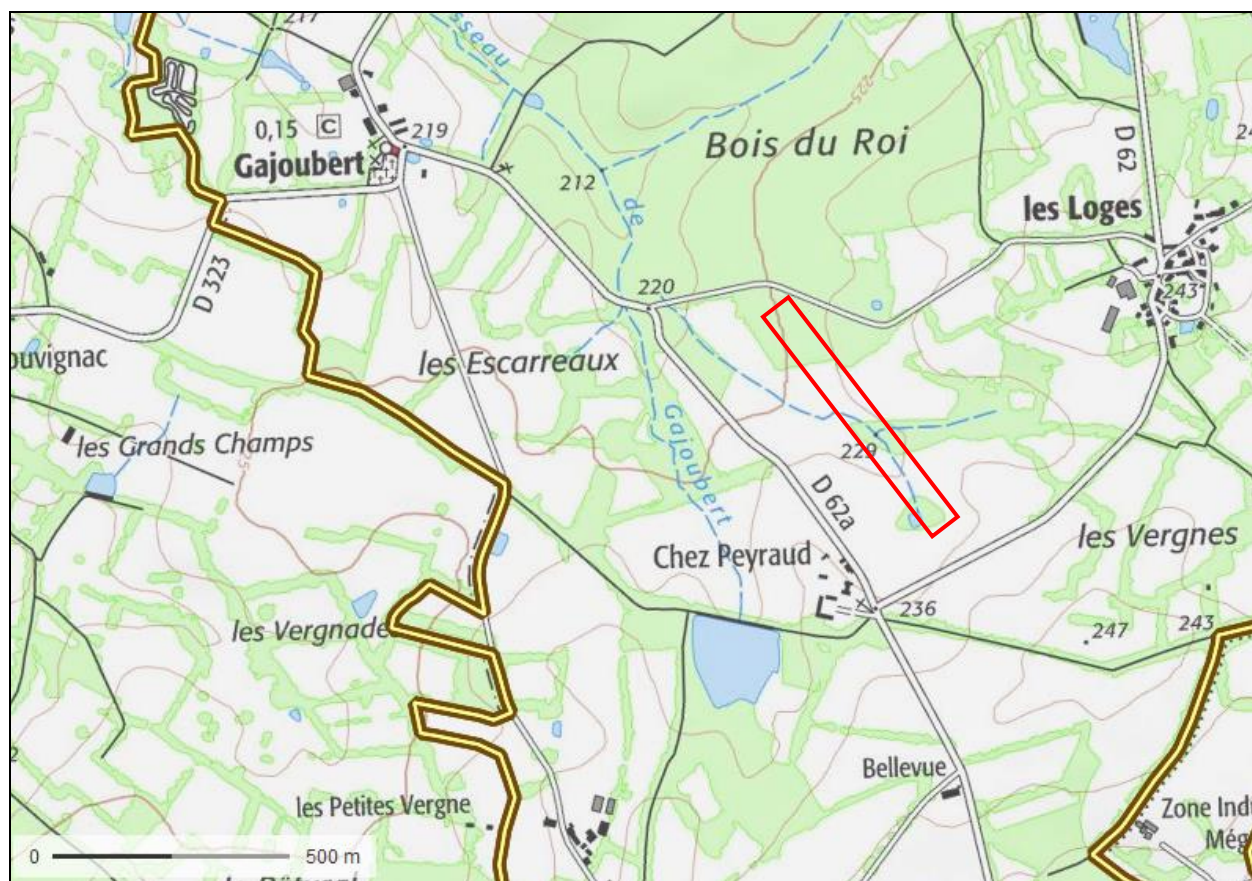
#### Situation

Le projet de développement d'un complexe de tir se situe au lieu-dit « Chez Peyraud » sur le territoire communal de Gajoubert, au Nord-ouest du département de la Haute-Vienne.

Les parcelles envisagées pour le projet sont ceinturées par la D62 au Sud, la D62A à l'Ouest ainsi qu'une 3ème route au Nord faisant la liaison entre les 2 précédentes.

Les parcelles concernées par le projet sont les parcelles B301, B 297, B 300, B296, B 295 et B 298.

Figure 25 : Situation du projet



#### Occupation du sol et milieux naturels (non aquatique)

Le site de projet est marqué par un dénivelé d'environ 12 m sur un axe Nord-ouest - Sud-est. Il est occupé par une forêt de feuillus dans sa partie Nord-est et par des prairies. La partie sud-ouest du site constitue une zone artificialisée correspondant à l'actuelle zone de tir est également présente.

Un cours d'eau traverse le site d'Est en Ouest avec une ripisylve associée dégradée.

#### **Le site de projet n'est concerné directement par aucun site Natura 2000.**

En considérant un périmètre de 10 km autour du site de projet, deux sites Natura 2000 sont répertoriés :

- la ZSC « Etangs d'Asnières » (FR5400464) située à environ 5 km au nord-ouest ;
- la ZSC « Vallée de l'Issoire » (FR5400403) située à environ 7 km au sud-ouest.

**Le site de projet n'est concerné directement par aucune ZNIEFF.**

En considérant un périmètre de 10 km autour du site de projet, plusieurs ZNIEFF sont répertoriées, la plus proche étant située à un peu plus de 5 km.

**Le site de projet n'est concerné directement par aucune ZICO.** Aucune ZICO n'est répertoriée à moins de 10 km du site de projet.

**Milieu naturel aquatique**

Le site est traversé par un talweg dont le tracé et les berges ont été modifiés dans le cadre d'aménagement agricole antérieur.

Le talweg se caractérise par un tronçon avec tracé sinueux et une végétation très dense en amont et un tronçon aval rectifié au cours d'opération de drainage.

**Figure 26 : Localisation du talweg traversant le site**



Au niveau du tronçon amont, la ripisylve est constituée d'une végétation arborée très dense. Il semble que la ripisylve se soit récemment reconstituée car les arbres et arbustes qui ont colonisés les berges sont des sujets âgés de moins de 30 ans. Aucun entretien n'est effectué sur la végétation et l'accès au ruisseau est très difficile. On observe un embroussaillage et une fermeture progressive du cours d'eau.

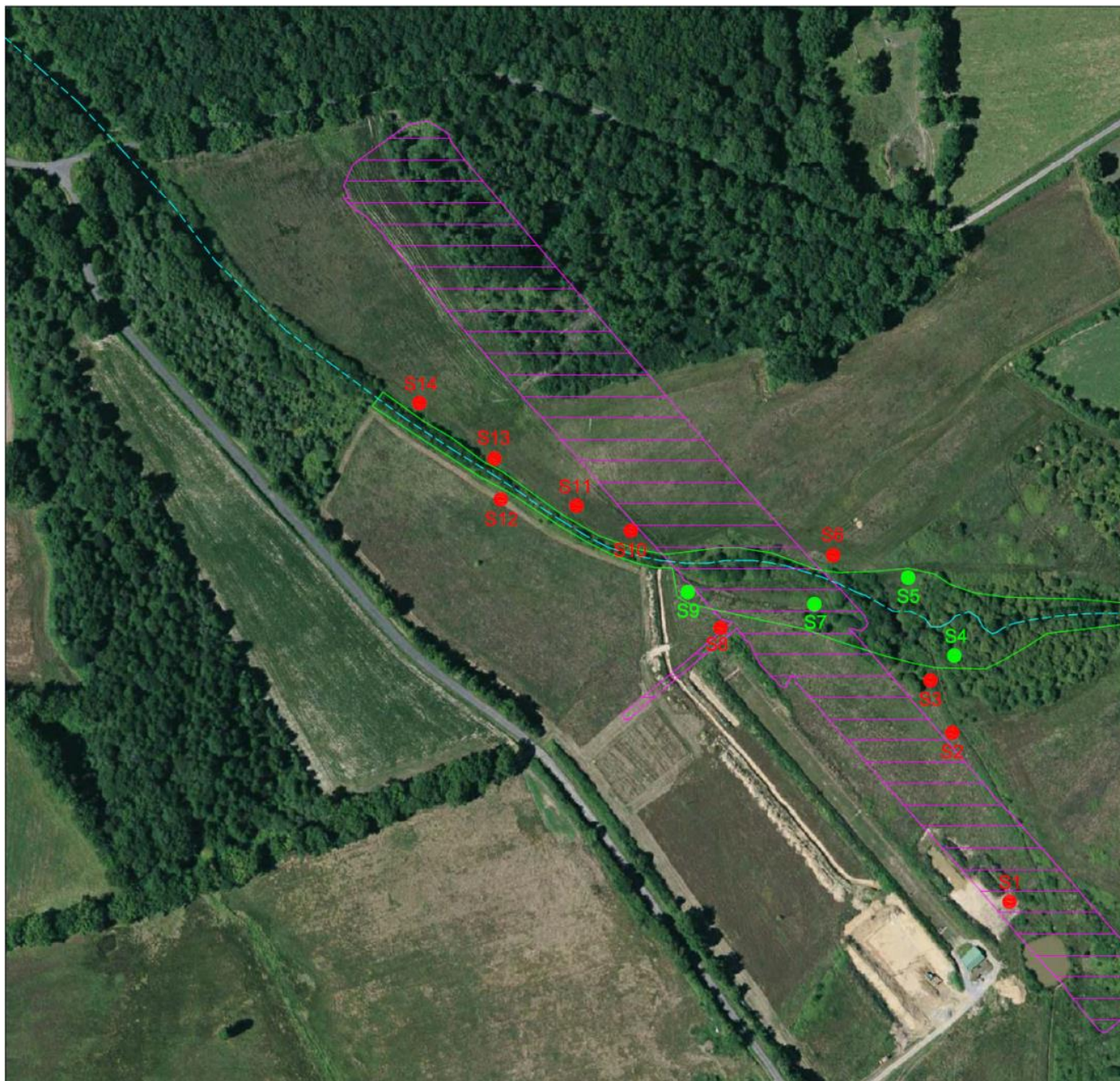
Sur la partie aval du talweg, le tracé est rectiligne et la section du cours d'eau est homogène. Cette partie du cours d'eau a été terrassé, il y a plusieurs années, par des engins mécaniques certainement pour améliorer le drainage.

Une végétation arbustive très dense colonise les berges.

Une **zone humide** est présente sur le site de projet, en cours de fermeture.

Après visite de terrain et sondages, la surface totale de la zone humide au niveau du site est estimée à 15 000 m<sup>2</sup> environ. La surface de la zone humide impactée par le projet d'aménagement est estimée à 4 500 m<sup>2</sup> environ.

**Figure 27 : Emprise des sondages, de la zone humide et emprise du projet**



### Hydrologie et qualité des eaux

Au droit du projet, le bassin versant du talweg a une surface de 39 ha environ constitué à 60% de prairie, 30 % de bois et 10% de surface imperméabilisée (route et partie basse du lieu-dit les Loges au nord du bassin versant). Le débit de pointe décennal du talweg est évalué à **1.1 m<sup>3</sup>/s**.

La masse d'eau superficielle la plus proche du site de projet est « La Blourde et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne » (FRGR0389) à environ 350 m à l'Ouest, sur le

ruisseau de Gajoubert. En 2010, l'état écologique de cette masse d'eau a été qualifié de « moyen » et son état chimique a été qualifié de mauvais. L'objectif d'atteinte du bon état global est fixé à 2021. La masse d'eau souterraine située au droit du site de projet est la masse d'eau « Massif central BV Vienne » (FRGG057). En 2014, l'état quantitatif et l'état chimique de cette masse d'eau ont été qualifiés de « bon ». L'objectif d'atteinte du bon état global est fixé à 2015 (préserver le bon état).

### **Risques**

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) en Haute-Vienne (approuvé le 30 décembre 2010 et modifié le 28 août 2012) la commune de Gajoubert ne présente aucun risque naturel majeur. On peut seulement mentionner qu'elle se situe en zone de sismicité de niveau 2 (faible). La commune de Gajoubert est soumise au risque majeur de Transport de Marchandises Dangereuses (TMD). La commune est en effet traversée par la RD 951 qui est une des voies concernées par le risque TMD en raison du trafic, de la densité de population ou du risque environnemental.

### **Urbanisme**

La commune de Gajoubert n'est pas couverte par un Schéma de cohérence territoriale (SCOT). N'étant pas dotée d'un document d'urbanisme, le règlement national d'urbanisme (RNU) s'applique sur la commune de Gajoubert.

## **Évaluation des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes, du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement**

Le projet d'aménagement ne prévoit pas d'imperméabilisation supplémentaire car les pistes de tir seront entièrement enherbées.

Le projet n'entraîne donc pas de modification des débits de pointe du bassin versant.

Les pistes de tir seront entièrement enherbées. L'activité d'essai de tir n'est pas polluante sur la longueur de la piste et n'a aucun rejet potentiel dans le talweg.

Le projet n'entraîne donc pas de modification de la qualité des eaux du talweg.

Le projet d'aménagement prévoit un reprofilage du talweg sur un linéaire total de 151 m environ avec :

- Une canalisation enterrée de 39 ml pour franchir la digue amont - cadre de 1 m<sup>2</sup>.
- Une canalisation enterrée de 43 ml pour franchir la digue aval - cadre de 1 m<sup>2</sup>.
- Un fossé à ciel ouvert de 66 m avec reconstitution d'un lit naturel avec berges végétalisées.
- Une passerelle centrale de 3 m de large.

Il est prévu un fossé de forme trapézoïdale d'une profondeur de 0.8 m et d'une largeur en fond de 1.0m. Le fruit des talus sera de 2/1 minimum. La largeur en gueule sera donc de 4.2 m et le fossé à ciel ouvert permettra de faire transiter le débit décennal de 1.1 m<sup>3</sup>/s.

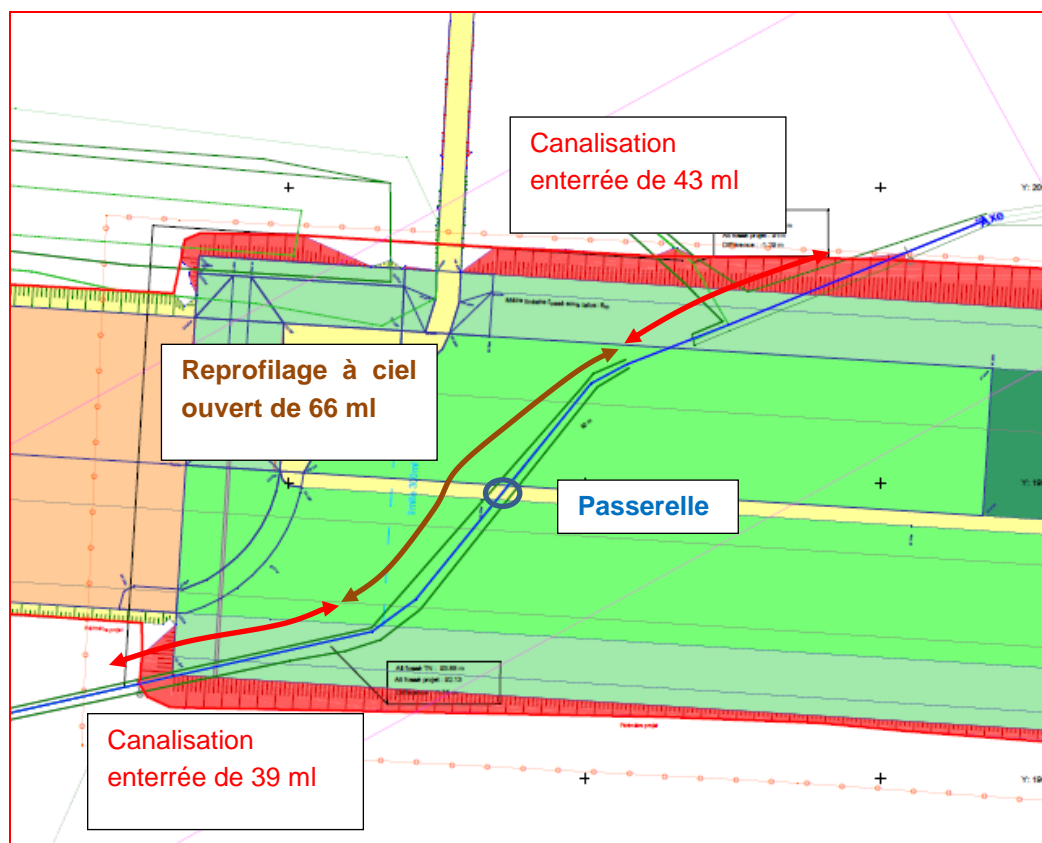
La vitesse d'écoulement dans le fossé atteindra au maximum 1m/s pour des crues rares ou exceptionnelles.

La partie supérieure de la berge sera reprofilée en pente douce stabilisée par un géotextile biodégradable et ensemencé de graminées.

Le franchissement des digues sera réalisé par des ouvrages cadre de 1 m<sup>2</sup> minimum de section hydraulique disponible. Le radier de l'ouvrage sera enterré sous 0.5 m en amont de manière à limiter la rugosité et de permettre la continuité écologique dans l'ouvrage. On prévoit donc l'aménagement d'ouvrage cadre de 1.0 m de largeur et de 1.5m de hauteur.

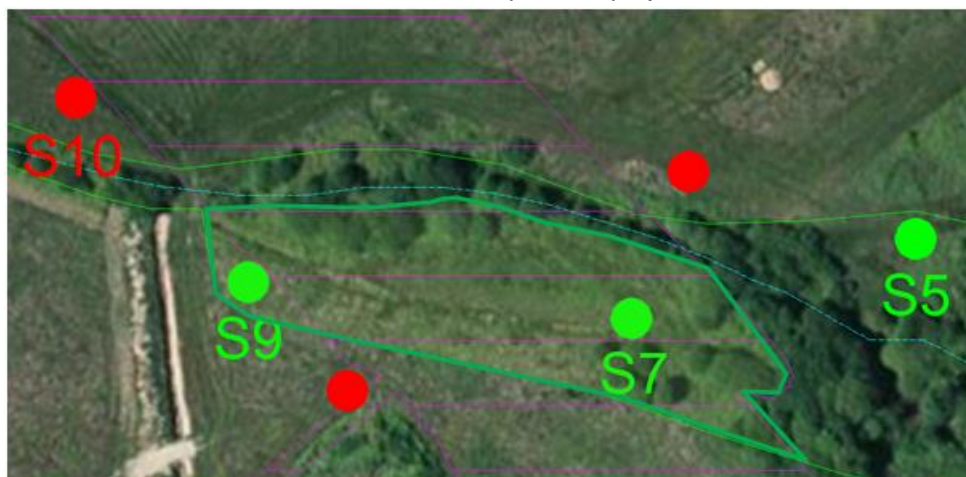
Les dimensions des aménagements permettent le drainage des crues jusqu'à l'évènement décennale. Pour les crues supérieures à 10 ans d'ordre de retour, un stockage temporaire peut être envisagé en amont de la digue amont de la piste de tir. Le volume de stockage restera limité à quelques dizaine de m3 et s'évacuera très rapidement (stagnation de 1 heure maximum). Compte tenu de la hauteur et de la largeur de la digue amont, aucune dégradation n'est envisageable.

Figure 28 : Vue en plan du reprofilage du talweg au droit du projet – Linéaire de 151 m



### Evaluation des incidences du projet sur les milieux naturels

La surface de la zone humide impactée par le projet d'aménagement est estimée à 4 500 m<sup>2</sup> environ : voir croisement zone humide en vert et emprise du projet en hachuré violet sur le plan ci-dessous.



Il conviendra de compenser la zone humide perdue par restauration et gestion d'une zone humide de surface de 9 000 m<sup>2</sup> minimum.

En partie Nord du périmètre, le projet nécessite un défrichement, sur environ 6900 m<sup>2</sup>, d'un massif boisé s'étendant au Nord (et au-delà de la route) d'une superficie totale d'environ 1,1 km<sup>2</sup>.

En proportion, la perte de superficie boisée sur le site représente environ 0,63 % du boisement total. De plus, un reboisement sera entrepris par le porteur de projet, au sein des parcelles sur site, sur une superficie équivalente.

## **Evaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 200**

En raison :

- de la distance entre le projet et les 2 sites Natura 2000, d'au moins 5 km,
  - de la différence de sous bassin versant hydraulique,
  - et des caractéristiques du projet (non polluant, sans aucun rejet dans les milieux),
- le projet n'a pas d'incidences significatives sur les sites Natura 2000.

## **Analyse de la compatibilité du projet avec les outils de gestion de la ressource en eau**

Les documents de gestion de la ressource en eau s'appliquant sur le secteur sont :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne (SDAGE) 2016-2021,
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion de la Vienne (SAGE)
- Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021 du Bassin Rhône Méditerranée
- Les objectifs visés à l'article L211-1 du code de l'environnement
- Les objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D211-10 du code de l'environnement

L'analyse de la compatibilité du projet avec les documents de gestion de la ressource en eau a montré que le projet est compatible avec ceux-ci, principalement car :

- L'étude hydraulique du projet a permis de proposer un aménagement et des mesures hydrauliques permettant de restaurer les écoulements après mise en œuvre du projet.
- Aucun captage AEP n'est situé au droit du projet
- Le projet impacte une zone humide associée à un cours d'eau sur 1/3 environ de sa superficie, actuellement en cours de fermeture, et en réponse à l'impact du projet sur une partie de la zone humide, la mesure principale consiste à restaurer cette zone humide sur les 2/3 restants (soit 2 fois la superficie impactée : 10 000 m<sup>2</sup>).

## **Mesures correctives ou compensatoires envisagées**

### **Mesures intégrées au projet**

Comme vu dans les chapitres précédents, le projet de piste de tir impacte directement le cours d'eau sur une longueur de 151 m.

Il a donc été prévu, dès la conception du projet, des aménagements hydrauliques et un reprofilage du talweg permettant de préserver le libre écoulement des eaux dans celui-ci.

Pour ne pas engendrer d'incidences indirectes sur le talweg intercepté par le projet, les ouvrages de franchissement sont prévus pour préserver les fonctionnalités hydrauliques de chacun des talwegs.

Le radier des ouvrages sera en effet enterré sous 0.5 m de substrat similaire à celui du fond du talweg de manière à limiter la rugosité et de permettre la continuité écologique dans l'ouvrage.



### **Mesures compensatoires sur les milieux naturels et sur la zone humide**

Afin de limiter les effets sur les milieux aquatiques et naturels, plusieurs mesures sont prises :

- concernant l'organisation de chantier Pour lutter contre les risques de pollutions accidentelles lors des travaux
- pour compenser la zone humide impactée : gestion et préservation de zones humides sur une surface de 9000 m<sup>2</sup> minimum, en amont immédiat du site avec respect d'un plan de gestion pendant 10 ans.
- pour compenser la superficie défrichée : Un reboisement sera entrepris par le porteur de projet, au sein des parcelles sur site, sur une superficie équivalente (6900 m<sup>2</sup> environ).

### **Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives**

Le projet n'a pas fait l'objet d'alternatives particulières étant situé au sein du site selon un axe parallèle aux alvéoles de tir existantes et dans l'une des longueurs maximales disponibles sur les parcelles concernées.

Toutefois certaines modifications ont été apportées sur le projet afin de minimiser les effets sur les milieux aquatiques et permettre l'écoulement des eaux dans le talweg (avec aménagements hydrauliques) :

- L'orientation de la piste de tir a été calée de manière à limiter l'emprise au niveau des milieux naturels existants à proximité : la partie impactée du talweg actuel et de la zone humide riveraine concerne le tronçon de talweg déjà rectifié par l'homme dans le cadre de travaux de drainage et le tronçon naturel n'est pas concerné par le projet.
- Les aménagements hydrauliques prévus permettent de garantir le fonctionnement hydrologique actuel du bassin versant.
- Enfin la partie couverte du talweg a été limitée au seul franchissement des digues encadrant la zone de tir. Le talweg est maintenu à ciel ouvert au droit de la piste de tir.